

DISCOURS DU VICE PRESIDENT

①

UIP 145ème Assemblée Kigali, Rwanda

Déclaration de la délégation de l'Assemblée Nationale du Bénin

Monsieur le Président de la 145ème Session de l'UIP,

Monsieur le Président de l'UIP

Monsieur le Secrétaire Général de l'UIP,

Mesdames et Messieurs les Présidents de Parlement

Mesdames et Messieurs les Chefs de Délégations,

Honorables députés et distingués participants,

C'est avec un grand enthousiasme et un sentiment de haute considération que je prends la parole devant cette auguste assemblée, au nom du Président de l'assemblée nationale du Bénin, l'honorable M. Louis Vlavanou empêché, pour transmettre les chaleureuses et vives salutations de la représentation nationale du Bénin, à l'ensemble des délégations ici présentes et transmettre par la même occasion au parlement du pays hôte, la République du Rwanda, nos sincères félicitations pour avoir tenu excellemment le pari de l'organisation réussie de nos assises au lendemain de la grande pandémie de la Covid-19, dont l'humanité tout entière se remet progressivement des multiples conséquences.

La communauté internationale parlementaire s'est donnée rendez-vous ici à Kigali, la belle capitale de l'Etat du Rwanda, pays meurtri, pays reconstruit et pays leader aujourd'hui au plan africain et même mondial de l'égalité des sexes, des parlements sensibles au genre comme moteur du changement pour un monde résilient et pacifique, thème central de nos délibérations. On ne peut trouver meilleur endroit pour tenir cette rencontre que le pays des milles collines, au sens le plus éminemment positif. C'est pourquoi, je voudrais tout d'abord rendre hommage au peuple renaissant du Rwanda, au leadership éclairé et



résolument prospectif de SEM Paul Kagamé, Président de ce beau pays, qui a su impulser une nouvelle dynamique de développement et un modèle social, dont le secret fondamental réside dans la confiance accordée aux femmes dans un esprit d'égalité pour participer aux progrès du Rwanda moderne, tous domaines d'activités confondus.

Monsieur le Président,
Honorables délégués,

La République du Bénin, mon pays, terre des Agojié, ces femmes guerrières communément appelées « les Amazones », participe aux présentes assises avec le message de la nécessité de ressourcer notre modernité dans nos traditions qui valorisent la femme et lui confèrent des rôles éminents à l'égal de l'homme.

Si elles peuvent être des guerrières, que dis-je, elles l'ont été et elles le sont toujours, comment ne pas travailler à promouvoir cette égalité des sexes aussi bien au plan professionnel, économique, social que politique. Nous devons gagner ce pari, car pour relever les défis majeurs de la soutenabilité et de la résilience face aux effets du changement climatique, de la construction d'une société mondiale de paix de stabilité et de sécurité collective, nul être humain ne devra être exclu, ni marginalisé du fait de sa race, de sa religion, de son opinion, encore moins de son sexe, qu'il n'a pas choisi.

C'est une telle ambition qui est au cœur de la politique de notre pays depuis l'avènement en 2016 du gouvernement de la rupture sous la houlette du Président Patrice Talon.

En effet, si dans mon pays, il est reconnu que ce sont les femmes qui tiennent principalement l'Économie marchande, depuis 2016, des réformes hardies ont été entreprises sur tous les plans pour assurer une participation équitable de la femme dans tous les secteurs de la vie nationale.

Pour donner des bases solides aux réformes qui visent la promotion de l'égalité des sexes, le Bénin a engagé une vaste réforme constitutionnelle par le canal de l'assemblée nationale et qui a abouti en novembre 2019 à une révision conséquente de la constitution du 11 décembre 1990, non pas à des fins opportunistes d'obstruction des alternances au pouvoir, dont le Bénin peut se targuer depuis l'avènement du renouveau démocratique au lendemain de l'historique conférence de février 1990, mais pour créer les conditions d'une inclusion solide et soutenue des femmes aux différents processus de développement, notamment la promotion du leadership politique féminin.

Ainsi, le Bénin, qui jusqu'au moment où je m'adresse à vous, n'a jamais eu plus de 8% de femmes parlementaires à la fois dans une même législature, va avoir désormais pour compter des élections législatives du 8 janvier 2023 à venir, un minimum de 27% de sièges réservés aux femmes, sachant qu'elles peuvent également participer à la compétition ouverte pour les autres 73% des sièges à conquérir. Il s'agit là d'une avancée majeure qui peut permettre d'atteindre l'égalité des sexes au plan parlementaire, peut-être déjà l'année prochaine ou dans les années à venir. En tout cas la voie est désormais ouverte pour y parvenir.

Pour consolider cette ferme volonté politique du gouvernement de la rupture, des dispositions légales complémentaires ont été adoptées par le parlement béninois en vue d'accompagner les politiques publiques sensibles au genre.

Ainsi dans le secteur de l'éducation, malgré la scolarisation accrue des filles induite par les politiques de gratuité en cours dans le pays depuis des décennies, et qui ont certes produit des résultats tangibles, force est de constater que nombre de jeunes filles n'arrivent pas à achever leur formation scolaire au-delà de l'enseignement primaire ou du premier cycle de l'enseignement secondaire, du fait de la déscolarisation organisée par les parents d'élèves souvent à des fins de

mariages précoces, surtout en milieu rural. Dans ce cadre, le parlement béninois a voté une loi qui criminalise tout mariage de jeune fille avant l'âge de dix-huit ans. Les parents, les organisateurs du mariage aussi bien du côté de la jeune fille que du fiancé ainsi ceux assurent les offices coutumiers ou religieux de célébration de mariage sont passibles de peine d'emprisonnement jusqu'à cinq ans ferme assortie d'amendes conséquentes pour décourager à jamais leurs auteurs.

Par ailleurs, afin de donner plus de chance aux jeunes filles ou aux femmes d'étudier ou d'avoir une vie professionnelle respectée, l'assemblée nationale a voté une loi très répressive contre les harcèlements sexuels particulièrement en milieu scolaire et universitaire. L'application de cette loi a déjà entraîné l'emprisonnement de plusieurs enseignants y compris des professeurs d'université.

Un institut de la femme a été créé pour non seulement promouvoir la recherche sur l'égalité des sexes, mais aussi pour jouer un rôle d'observatoire et de défense des droits des femmes contre toutes les formes de violence, d'abus et de pratiques de marginalisation.

Plus encore, face aux multiples interruptions de scolarité qui frappent les jeunes filles élèves au cours primaire et secondaire du fait des grossesses précoces ou non désirées, ou d'interruption de carrière chez les femmes suite à une grossesse, le parlement béninois a procédé à des aménagements de la loi sur l'avortement. Désormais, outre les facteurs de santé, les situations de grossesse consécutives à un viol, la loi votée introduit deux nouvelles conditions qui peuvent autoriser la femme à avorter si elle le désire, à savoir si elle est en situation scolaire et qu'elle pense que la grossesse contractée peut être un handicap pour la poursuite des études, ou encore si elle est dans une carrière professionnelle qu'une grossesse peut éventuellement interrompre ou contrarier. A ce niveau, il convient d'être honnête et de dire que, certes

le parlement a voté la loi, mais le débat sur les modalités d'application est loin d'être terminé dans la société béninoise. Le parlement est accusé d'être trop en avance sur l'état moral de la société. C'est à ce prix parfois la représentation nationale peut impulser des réformes presque révolutionnaires pour impacter la société et promouvoir l'égalité des sexes.

Monsieur le président,
Distingués participants,

Je ne voudrais pas abuser de votre patience pour égrener tout le chapelet de réformes et de dispositions légales passées par le parlement béninois dans sa quête de la promotion de l'égalité des sexes et de sa sensibilité genre pour la construction d'une société béninoise résiliente et pacifique, parce que fondée sur l'inclusion et la participation de tous au processus de développement et à la réalisation d'une prospérité que nous voulons tous partagée.

Je vous remercie.